

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **22 février 2021**

Décision n° **CP-2021-0343**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets  
Initiatives étudiantes 2021 - 1ère phase

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Baume

**Présidente** : Madame Emeline Baume

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Issam Benzeghiba

Affiché le : mardi 23 février 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, MM. Marion, Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

Absents non excusés : M. Kabalo.

**Commission permanente du 22 février 2021****Décision n° CP-2021-0343**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2021 - 1ère phase**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 3 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon est le 2<sup>nd</sup> site d'enseignement supérieur français, avec plus de 155 000 étudiants (dont 23 000 étudiants internationaux), 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction "académique" de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, Lyon arrive dans le classement des trois 1<sup>ères</sup> villes françaises "où il fait bon étudier", établi par le magazine l'Étudiant. La Métropole est en effet reconnue pour son attractivité, la qualité de son offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique dont bénéficient ses étudiants.

Parmi les équipements dont peuvent disposer les étudiants, se distingue la Maison des Étudiants : située au cœur de Lyon 7<sup>o</sup>, elle accueille en résidence plus de 70 associations étudiantes, les accompagne dans leurs projets de développement, fait naître des initiatives et valorise les actions et projets incubés en son sein. Ce lieu de valorisation des initiatives étudiantes contribue pleinement au développement et à l'attractivité de notre territoire.

Depuis la création du service commun "Vie étudiante" entre la Métropole et la Ville de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Métropole poursuit et développe, pour le compte de ces 2 collectivités, de nombreuses actions dans le domaine de la vie étudiante, que la Ville contribue à financer à travers sa participation annuelle au service commun. S'agissant du soutien aux associations étudiantes (subventions ou cotisations), 2 budgets distincts ont été conservés en 2021 : 28 000 € pour la Ville et 44 000 € pour la Métropole, permettant de financer le soutien aux actions dédiées à la vie étudiante, en fonction des compétences respectives ou du ressort territorial des 2 collectivités.

**II - Appel à projets "Initiatives étudiantes" : les objectifs de la collectivité, les thématiques, les porteurs des projets et modalités de fonctionnement**

La Métropole souhaite poursuivre la valorisation et la promotion des initiatives étudiantes. Il s'agit d'accompagner le développement d'initiatives étudiantes ou de projets en lien avec les étudiants, de valoriser des actions qui favorisent l'expérimentation, l'innovation, l'acquisition de savoir-être et de compétences, indispensables à une bonne insertion économique et sociale.

Les objectifs de l'appel à projets "Initiatives étudiantes" sont les suivants :

- accompagner le développement d'initiatives associatives étudiantes ou d'actions associatives qui les soutiennent, pour qu'elles puissent contribuer à la vie de la cité,
- révéler les projets qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement du territoire à l'international,
- stimuler l'engagement des jeunes dans les problématiques sociétales pour qu'ils s'impliquent dans les défis citoyens,
- valoriser les actions qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, pour une bonne intégration sociale et économique.

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Métropole et la Ville de Lyon portent sur les 4 thématiques suivantes :

- le développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs,
- l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, développement durable, lutte contre toutes les formes de discriminations,
- le rayonnement et la valorisation territoriale,
- la professionnalisation, l'insertion économique.

Les porteurs de projets et les modalités de fonctionnement sont les suivants :

- l'appel à projets est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour objet l'accompagnement des étudiants,
- les associations doivent être implantées sur le territoire de la Métropole, et/ou avoir une antenne sur la Métropole si elles sont nationales,
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général et/ou à l'intérêt local,
- les projets doivent être ouverts au plus grand nombre d'étudiants et au grand public,
- les projets doivent développer des actions d'accueil et d'intégration des étudiants sur le territoire,
- les projets doivent permettre le développement des compétences, l'esprit d'entreprendre, la créativité et l'innovation,
- les projets retenus pourront être subventionnés, soit par la Ville de Lyon, soit par la Métropole,
- le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50 % du montant total du budget prévisionnel.

### **III - Subventions attribuées lors de l'appel à projets 2020**

Le Conseil, par délibération n° 2020-4188 du 29 janvier 2020, a attribué des subventions de fonctionnement pour un montant total de 11 600 € au profit des associations étudiantes retenues dans le cadre de l'appel à projets "Initiatives étudiantes 2020", 1<sup>ère</sup> phase, selon la répartition suivante :

- un montant de 1 500 € au profit de l'association AEITPE,
- un montant de 1 000 € au profit de l'association Club des 24Heures de l'INSA,
- un montant de 1 500 € au profit de l'association Dram'Aède,
- un montant de 1 900 € au profit de l'association On the green road,
- un montant de 2 000 € au profit de l'association VRAC,
- un montant de 700 € au profit de l'association Arcencielfrance,
- un montant de 1 500 € au profit de l'association Etudiants et développement,
- un montant de 500 € au profit de l'association Human bee ing,
- un montant de 1 000 € au profit de l'association Objectifs GSE.

Compte tenu du contexte sanitaire et de l'impact des mesures prises, la 2<sup>nde</sup> phase de l'appel à projets a été annulée.

### **IV - Dossiers retenus lors de la 1<sup>ère</sup> phase de l'appel à projets 2021 et propositions de financement**

Le dépôt des dossiers dans le cadre de l'appel à projets "Initiatives étudiantes 2021" a eu lieu du 1<sup>er</sup> septembre au 30 octobre 2020. Sur 16 dossiers reçus, 11 dossiers ont été retenus, dont 6 pour la Métropole, dans les champs thématiques suivants :

## 1° - Développement des pratiques et des événements artistiques culturels ou sportifs

### a) *Dram'Aède*

Il s'agit d'une association inter écoles et universités qui a pour objectif de développer les relations inter-établissements, en rassemblant autour d'un objectif artistique commun : la production du Jeu de l'amour et du hasard de Marivaux. Cette initiative nécessite la participation de talents variés : acteurs, chorégraphes, costumiers, chanteurs, metteurs en scène, photographes, etc.).

Avec les contraintes associées à la crise sanitaire, l'association a imaginé de nouvelles manières de développer des projets. Ainsi, est née l'idée de réaliser un spectacle de petite ampleur en plus de larges comédies musicales annuelles et de faire une résidence estivale pour élaborer une œuvre théâtrale qui sera, gratuitement, présentée en septembre 2021 à Lyon, au sein des campus des universités.

Le budget prévisionnel est de 5 821 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 500 €.

### b) *Kinoks*

Il s'agit d'une association étudiante de l'Université Lumière Lyon II. Depuis 1998, elle soutient l'apprentissage théorique et pratique des étudiants lyonnais dans le domaine du cinéma et de la photographie.

Le 48H Khrono organisé par l'association Kinoks se déroulera à Lyon du 12 au 16 février 2021. Il s'agit d'un marathon de court-métrages où les équipes doivent imaginer, tourner et monter un court-métrage dans le temps imparti en respectant les contraintes tirées au sort.

Ce concours se distingue ainsi par le fait que tous les films sont écrits, réalisés et montés en simultané sur une période très courte de 48h. Les organisateurs annonceront, lors de la cérémonie d'ouverture du concours, des contraintes à respecter (éléments de décors, dialogues, etc.) pour prouver que le film a bien été produit après la cérémonie d'ouverture.

Le budget prévisionnel est de 7 500 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 2 000 €.

## 2° - Engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, développement durable, lutte contre toutes les formes de discriminations

### a) *EVLInH (Étudiants Vétérinaires de Lyon pour l'Intégration du Handicap) :*

L'association a été fondée début 2018 par des étudiants de Vetagro Sup, sur le campus de l'École Nationale Vétérinaire de Lyon. Son but est de sensibiliser les étudiants, futurs vétérinaires, les professeurs, le personnel et de leur donner tous les outils possibles pour interagir au mieux avec les propriétaires d'animaux en situation de handicap.

L'amorce de ce projet est centrée sur la surdit  mais il est vou     tre g n ralis , petit   petit,   tout type de handicap. Ce projet n  de la confrontation entre des  tudiants et des propri taires sourds durant des consultations, doit permettre la communication entre ceux-ci, l'id e  tant de mettre   l'aise les propri taires sourds et de permettre une meilleure transmission des informations concernant l'animal qui pourraient  tre utiles au diagnostic.

Pour atteindre cet objectif, l'association propose des cours de Langue des Signes, des conf rences et des visites de maisons sp cialis es ou h pitaux avec des chiens.

Le budget pr visionnel est de 2 430 €. La proposition de soutien de la M tropole est de 500 €.

### b) *Association VRAC "Vers un R seau d'Achat en Commun"*

Cette association favorise le d veloppement de groupements d'achats de produits de qualit  (biologiques, locaux et  cologiques) dans les quartiers prioritaires de l'agglom ration lyonnaise depuis 2015.

Le projet VRAC universit s est de d velopper des groupements d'achats sur les campus  tudiants, g r s par les  tudiants, en proposant des produits de qualit    prix raisonnables, am liorant ainsi le pouvoir d'achat et la sant  des  tudiants. Ces groupements d'achats ont, en effet, pour objectif principal de lutter contre la pr carit .

Les objectifs du projet :

- distribuer dans les universités, des produits de consommation courante de qualité à des prix attractifs, en améliorant ainsi le pouvoir d'achat et la santé/bien-être des étudiant-es,

- encourager une consommation durable et responsable, en permettant aux étudiant-es de s'inscrire dans de nouvelles pratiques de consommation et de citoyenneté active répondant aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui et demain,

- favoriser la cohésion sociale en suscitant et/ou renforçant la capacité à être acteur de sa consommation et permettant des espaces de socialisation et d'entraide dans les universités où VRAC sera présent par le biais de groupements d'achats,

- élaborer un mode de fonctionnement économique coopératif s'appuyant sur les principes de l'économie Sociale et Solidaire (ESS), solidaire des producteurs locaux.

Le budget prévisionnel est de 45 520 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 3 400 €

### **c) ESN CosmoLyon**

L'association a été créée en 2003 (sous le nom de Cosmopolitan Lyon Club) et accueille les jeunes de tous les campus avec plus de 70 événements par an. Elle sensibilise également les jeunes aux différentes formes de mobilité internationale tout au long de l'année par les rencontres entre jeunes préparant une mobilité internationale et l'ayant vécue.

La genèse du projet vient d'un constat simple : des jeunes en mobilité internationale entrante à Lyon se retrouvent parfois dans des logements mal équipés et doivent donc faire face à l'achat de petits objets indispensables au quotidien (ustensiles de cuisine, cintres, etc.) qu'ils devront acheter à la rentrée, un moment déjà compliqué pour des jeunes qui doivent appréhender une nouvelle culture. Ces objets doivent souvent être abandonnés à leur départ, notamment, faute de la connaissance d'un organisme type Emmaüs à qui les laisser.

Pour éviter le gaspillage de ressources représenté par l'abandon de ces objets (parfois après à peine 6 mois d'utilisation) et éviter la charge économique que peuvent représenter des achats cumulés pour ces jeunes, l'association ESN CosmoLyon souhaite porter un projet de bourse aux objets inspiré du modèle développé par des associations nantaises et clermontoises.

Le budget prévisionnel est de 6 330 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 900 €

## **3° - Professionnalisation, insertion économique**

### ***Proto INSA Club (PIC)***

PIC est une association de l'INSA qui a pour objectif la conception et la réalisation de prototypes de véhicules à très faible consommation d'énergie, afin de participer à des compétitions mettant en jeu des véhicules de ce type. Depuis cette année se sont ajoutés dans leurs statuts les objectifs d'enseigner et de former les membres de l'association à des domaines non enseignés dans le cadre de leur formation classique.

Ce projet a pour objectif principal de participer au Shell Eco-Marathon, compétition à laquelle PIC prend part depuis près de 30 ans. Le Shell Eco-Marathon est une compétition annuelle qui réunit plus de 3 000 étudiants et plus de 200 équipes d'horizons et de moyens différents. Elles sont toutes rattachées à un établissement de formation (collèges, lycées, écoles, facultés, IUT, etc.). Forte de sa renommée internationale, l'épreuve fait des adeptes venant de toute l'Europe.

Le budget prévisionnel est de 22 245 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 2 500 €

## **V - Modalités de versement des subventions**

Le versement de la subvention interviendra en une seule fois, au plus tard le 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle ladite subvention est attribuée, sur présentation d'un appel de fonds qui devra parvenir au plus tard le 30 novembre. Chaque association devra, en outre, fournir à la Métropole, un bilan qualitatif et financier du projet subventionné, dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'attribution, pour l'année 2021, de subventions de fonctionnement pour un montant total de 10 800 € au profit des associations étudiantes retenues dans le cadre de l'appel à projets "Initiatives étudiantes 2021", 1<sup>ère</sup> phase, selon la répartition suivante :

- un montant de 1 500 €, au profit de l'association Dram'Aède,
- un montant de 2 000 €, au profit de l'association Kinoks,
- un montant de 500 €, au profit de l'association EVLInH,
- un montant de 3 400 €, au profit de l'association VRAC "Vers un Réseau d'Achat en Commun",
- un montant de 900 €, au profit de l'association ESN CosmoLyon,
- un montant de 2 500 €, au profit de l'association Proto INSA Club (PIC).

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 10 800 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P03O5123.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 février 2021.**